INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier du BHI N° TA-6

LETTRE CIRCULAIRE 88/2008 10 novembre 2008

CREATION DE L'IMSSEA "Académie maritime internationale pour la sécurité, la sûreté et l'environnement » à Gênes, Italie

Référence: LC du BHI N° 40/2007

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- Dans la lettre circulaire mentionnée en référence, le BHI informait les Etats membres de la fermeture de l'ancienne Académie maritime internationale (AMI) de Trieste, Italie, et du fait qu'une nouvelle entité juridique, officiellement approuvée par le ministère des Affaires étrangères italien, était en cours d'examen. Dans cette même lettre, le BHI précisait qu'il resterait en contact avec les autorités responsables de la future structure afin de contribuer à accélérer sa mise en place.
- 2 Le 12 septembre 2008, le président de l'« Accademia Italiana della Marina Mercantile» (Académie italienne de la marine marchande) a informé le BHI de la création de l'IMSSEA (Académie maritime internationale pour la sécurité, la sûreté et l'environnement), qui est rattachée à l'Organisation maritime internationale (OMI).
- Le BHI se réjouit de cette bonne nouvelle et a promptement réagi en indiquant qu'il était certain qu'au travers du partenariat avec le Service hydrographique italien (IIM), les programmes hydrographiques et cartographiques internationaux allaient pouvoir être réactivés, à court et à moyen termes. Pour la mise en place de la coordination nécessaire, le BHI a invité l'IIM à une réunion dans les locaux du BHI afin de discuter en détail de la coopération, dans le cadre de cette nouvelle structure. La réunion a eu lieu le 28 octobre 2008.
- 4 A l'issue de fructueux débats, les mesures suivantes ont été convenues :
 - .1 L'Académie étudiera un projet d'accord de coopération proposé par le BHI afin d'officialiser les relations entre l'IMSSEA, l'OMI et l'OHI. Dès que le texte sera finalisé, le BHI le fournira à l'OMI, aux fins d'examen.
 - .2 Le BHI se penchera sur l'utilité et sur la possibilité d'assurer un cours bref à l'IMSSEA, en 2009, cours qui pourrait consister à vérifier les procédures que l'Académie développe eu égard aux appels de candidatures, aux dossiers reçus et à la sélection des participants.
 - .3 L'Académie mettra au point les procédures requises pour préparer, évaluer et confirmer un programme annuel contenant les cours devant être assurés ainsi que les procédures relatives aux appels de candidats, aux demandes reçues et à la sélection des participants.

- .4 Le BHI devra, conjointement avec l'Académie, identifier les cours que l'on pourrait suggérer à l'OMI d'inclure dans le programme de travail du comité de la coopération technique, pour la période 2010/2011.
- .5 Le BHI doit apporter son soutien à l'IIM, selon que de besoin, pour la préparation de la soumission au CCI de programmes de levés hydrographiques et de cartographie marine.
- 5 Enfin, le BHI souhaite saisir cette occasion pour remercier le gouvernement italien, et notamment le Service hydrographique italien et l'Académie maritime italienne, pour la création de l'IMSSEA. Le BHI continuera d'œuvrer avec l'IMSSEA et avec l'IIM afin d'apporter sa contribution à ce nouveau centre, lequel propose des programmes de formation hydro-cartographiques, dans les meilleurs délais. Les Etats membres de l'OHI seront tenus informés de l'évolution des relations entretenues.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA Directeur